

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 622-2013 DJS 327** Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son, dont le siège social est situé 2, rue Michel de Bourges 75020 Paris, pour l'organisation de son dispositif Désin'volt. N°simpa 57263

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 5.000 euros ; 2013\_00299

- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 2.500 euros. 2013\_00300